

Grève des transports : la Région se mobilise pour les entreprises franciliennes

31 janvier 2020

Partagez sur

Grève des transports : la Région se mobilise pour les entreprises franciliennes

Développement économique



Christophe Jean-Louis / A.Photomax

Face à la dégradation de la situation financière de certaines TPE/PME en raison de la récente grève des transports, la Région a pris une série de mesures comme l'augmentation du plafond du Fonds régional de garantie.

Les perturbations intervenues dans les transports à partir du 5 décembre 2019 se sont traduites, pour de nombreuses entreprises franciliennes, par des difficultés de trésorerie. Pres de la moitié d'entre elles ont en effet été confrontées à une baisse de chiffre d'affaires ou à des retards de livraison selon une étude récente de la Confédération des PME (CFPM).

Pour ne pas pénaliser l'activité de ces entreprises en difficulté, la Région Île-de-France leur faciliter l'accès à des solutions exceptionnelles de financement.

1 - Réduction des délais de versement des subventions et de notification des marchés

La Région met tout d'abord en place une réduction des délais de versement des subventions et de notification des marchés. Cette mesure bénéficiera prioritairement à 2.000 TPE/PME qui représentent 80% des achats de la Région Île-de-France, pour un volume financier de près de 400 millions d'euros.

Pour plus d'information, les entreprises concernées peuvent écrire à aides_economiques@iledefrance.fr.

2 - Augmentation du plafond du Fonds régional de garantie

Pour que les banques puissent épauler les TPE/PME franciliennes et répondre notamment à leurs besoins de trésorerie à très court terme, la Région propose aussi une augmentation du plafond du Fonds régional de garantie.

La Région, qui intervient dans ce Fonds au côté de Bpifrance, pourra ainsi garantir 80% du capital d'un prêt bancaire souscrit par une entreprise francilienne.

Destiné à se substituer aux entreprises emprunteuses en cas de défaillance, le Fonds régional de garantie a bénéficié à plus de 5.000 entreprises depuis 2017 et il leur a permis d'accorder 1.600 prêts en 2019.

3 - Remboursement différé de 2 ans pour le prêt Back'up prévention

La Région offre par ailleurs de 2 ans le remboursement du prêt Back'up prévention.

Accordé aux entreprises de plus de 3 ans rencontrant des difficultés conjoncturelles, ce prêt permet de financer des investissements corporels ayant une faible valeur de gage. Il peut s'agir par exemple d'investissements immobiliers, d'opérations de croissance externe ou d'une augmentation du besoin de fonds de roulement lors d'un projet de développement.

Compris entre 40.000 et 500.000 euros, le prêt Back'up prévention est associé à un autre financement, en fonds propres ou sous forme d'emprunt bancaire.

4 - Assouplissement des conditions d'accès au Prêt croissance TPE

Enfin, la Région assouplit les conditions d'accès au Prêt croissance TPE. Seuls 2 bilans suffiront pour demander ce prêt, au lieu de 3 auparavant.

Le Prêt croissance TPE s'adresse à des entreprises franciliennes de 3 à 50 salariés pour financer les mêmes opérations que les prêts Back'up prévention.

Compris entre 10.000 et 50.000 euros, le Prêt croissance TPE est associé à un autre financement, en fonds propres ou sous forme d'emprunt bancaire. Il offre un taux avantageux, sans garantie personnelle et comporte un différé de remboursement de 1 an. Les demandes de Prêt croissance TPE sont à adresser à pretcroissance@idf.iledefrance.fr.

Les entreprises franciliennes particulièrement touchées par la grève

Une enquête réalisée par la Région Île-de-France entre le 13 et le 17 janvier 2020 auprès de plus de 2.000 TPE/PME franciliennes bénéficiaires d'aides régionales confirme les difficultés de ces entreprises :

- 95% impactées dans l'artisanat, dont 50% très fortement.
- 93% impactées dans le tourisme et les loisirs, dont 60% très fortement.
- 91% impactées dans l'économie sociale et solidaire.
- 77% impactées dans le numérique.
- 72% impactées dans l'industrie.
- 68% impactées dans les services aux entreprises.

Au total, les 80% d'entreprises qui se déclarent fortement ou très fortement impactées soulignent :

- Des difficultés à se rendre sur site (35%),
- Une baisse des capacités de production (42%),
- Une réduction du nombre de commandes (39%),
- Une baisse de fréquentation de l'établissement (39%),
- Des problèmes d'acheminement/établissement de la chaîne de production (24%).

Ces facteurs ont 4 impacts principaux sur l'activité des entreprises :

- La perte conjoncturelle de chiffre d'affaires (52%),
- La dégradation des délais de production (52%),
- Une baisse de rentabilité (51%),
- Une dégradation de trésorerie (50%).

Avez-vous trouvé cet article utile ?

oui non

ENVOYER

A lire également



Action régionale
L'action régionale pour le développement économique



Actualité
Smart Industrie : projeter les PME franciliennes vers l'industrie du futur

S'abonner à la lettre d'information

jean.dupont@gmail.com

Pour accéder à la source de l'information, cliquez sur l'image ci-dessus